

Val d'Izé

Echelle : 1/10000

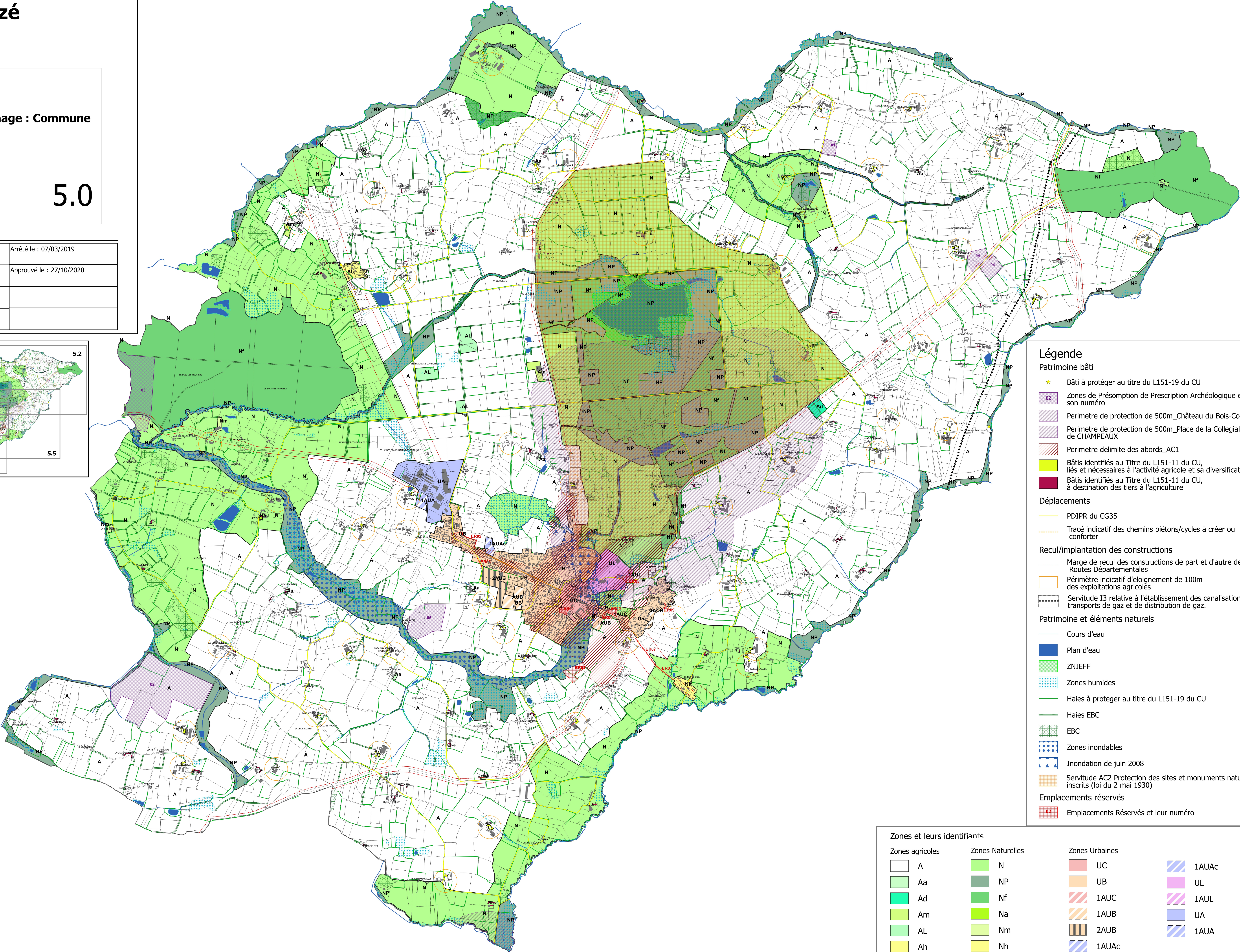
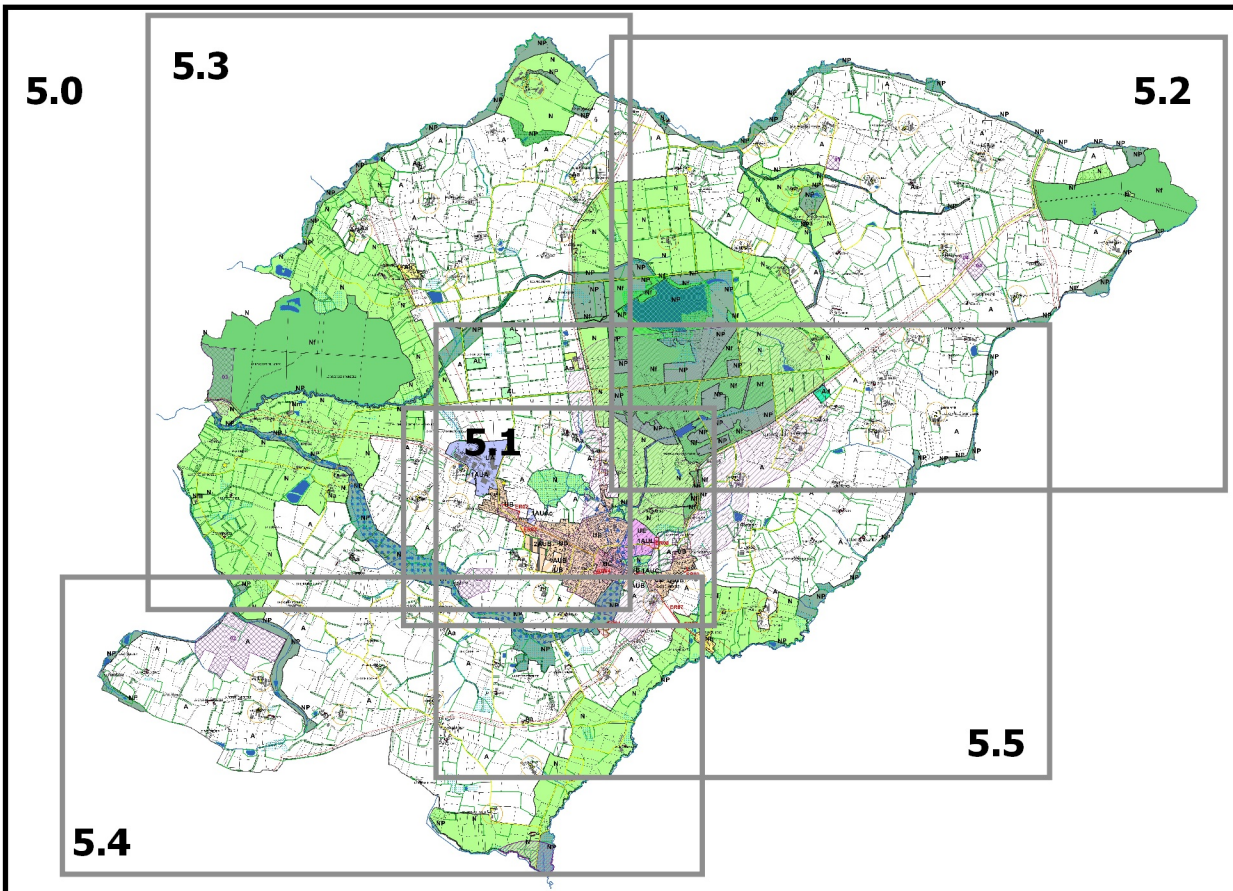
Plan de Zonage : Commune



5.0

DRIOLLET Urbanisme

Révisions / Modifications	Arrêté le : 07/03/2019
	Approuvé le : 27/10/2020



Légende

Patrimoine bâti

- ★ Bâti à protéger au titre du L151-19 du CU
- 02 Zones de Présomption de Prescription Archéologique et son numéro
- Perimetre de protection de 500m_Château du Bois-Cornillé
- Perimetre de protection de 500m_Place de la Collegiale de CHAMPEAUX
- Perimetre delimite des abords_AC1
- Bâti identifiés au Titre du L151-11 du CU, liés et nécessaires à l'activité agricole et sa diversification
- Bâti identifiés au Titre du L151-11 du CU, à destination des tiers à l'agriculture

Déplacements

- PDIPR du CG35
- Tracé indicatif des chemins piétons/cycles à créer ou conforter

Recul/implantation des constructions

- Marge de recul des constructions de part et d'autre des Routes Départementales
- Périmètre indicatif d'éloignement de 100m des exploitations agricoles
- Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz.

Patrimoine et éléments naturels

- Cours d'eau
- Plan d'eau
- ZNIEFF
- Zones humides
- Haies à protéger au titre du L151-19 du CU
- Haies EBC
- EBC
- Zones inondables
- Inondation de juin 2008
- Servitude AC2 Protection des sites et monuments naturels inscrits (loi du 2 mai 1930)

Emplacements réservés

- Emplacements Réservés et leur numéro

Zones et leurs identifiants

Zones agricoles

- A
- Aa
- Ad
- Am
- AL
- Ah

Zones Naturelles

- N
- NP
- Nf
- Na
- Nm
- Nh

Zones Urbaines

- UC
- UB
- 1AUC
- 1AUB
- 2AUB
- 1AUAc

- 1AUAc
- UL
- 1AUL
- UA
- 1AUA